

Déclaration de services aux personnes victimes

Mission du MITAS

La mission du MITAS est de réduire les impacts de l'agression sexuelle chez les victimes d'âge mineur en offrant des services de relation d'aide et de thérapie, et d'offrir des services de thérapie, prévention et sensibilisation pour les auteurs d'agressions sexuelles sur des personnes d'âge mineur.

Valeurs du MITAS

Respect

Prendre en considération les besoins de chacun, sans jugement, autant de façon verbale que non-verbale.

Dignité

Intervenir avec une attitude respectueuse et honnête dans le but d'aider l'autre et de le valoriser.

Empathie

Faire preuve d'ouverture, d'écoute et de sensibilité face à ce qui est vécu par l'autre.

Compétence

Offrir des services de qualité par une équipe formée possédant des connaissances spécifiques et adaptées.

Travail d'équipe

Collaborer pour utiliser les forces de chacun afin d'atteindre un but commun.

Les services offerts aux personnes victimes par le MITAS

Le MITAS offre des services de relation d'aide et de thérapie auprès des filles 0-14 ans et des garçons 0-18 ans victimes d'agressions sexuelles et leur famille, ainsi qu'auprès des hommes ayant été victimes d'agression sexuelle dans l'enfance.

Ces services sont principalement offerts en individuel et ils sont tous gratuits et en français. Les rencontres ont lieu à Joliette ou Repentigny, et certains hommes ayant été victimes durant l'enfance peuvent recevoir des services via visioconférence.

Pour bénéficier des services, le parent ou toute personne victime âgée de 14 ans ou plus doit en faire la demande en téléphonant au 450 755-6755 poste 0 et le processus d'évaluation de la demande sera enclenché.

L'engagement du MITAS envers les personnes victimes

Les intervenantes s'engagent à respecter les règles de déontologie de leur Ordre professionnel, principalement l'Ordre professionnel des sexologues et l'Ordre professionnel des criminologues.

Mécanisme de plainte

Tout membre, tout usager ou toute personne en relation avec le MITAS peut déposer une plainte par écrit auprès de Mathieu Leroux, Directeur général du MITAS, au dg@mitas.ca ou directement au bureau de Joliette pendant les heures d'ouverture.

Si votre plainte concerne la direction générale, acheminez-la alors à l'adjointe administrative ou via l'adresse mitas@mitas.ca, qui la remettra à la présidence du conseil d'administration.

La plainte doit mentionner :

- Votre nom complet
- Vos coordonnées (adresse, courriel, numéro de téléphone)
- L'objet de la plainte : Qu'est-il arrivé? Qu'est-ce qui vous a déplu/choqué? Comment ce qui est arrivé vous a nuit? Quels torts vous ont été causés? Qui était impliqué parmi les employés ou les bénévoles?
- Les résultats attendus : Quelles sont vos attentes face au MITAS? Quels résultats attendez-vous suite à votre plainte?

La plainte sera :

- Examinée de manière confidentielle, impartiale et transparente;
- Traitée dans un esprit de conciliation;
- Traitée dans un climat de respect mutuel des personnes concernées par l'objet de la plainte.

Processus de traitement de la plainte déposée

Aussitôt que la personne responsable recevra votre plainte, elle en prendra connaissance et la procédure suivante commencera :

- 1- La personne responsable communiquera avec vous pour valider certains éléments (soit par téléphone ou soit en vous proposant une rencontre). Vous pouvez être accompagné pour cette rencontre.
- 2- Un comité de traitement des plaintes, composé de la personne responsable et de deux administrateurs du conseil d'administration mandatés à cette fin, se rencontrera pour évaluer les événements, voir s'il y a lieu de faire enquête, puis faire les recommandations nécessaires. Le comité pourrait rencontrer chacune des personnes concernées par l'objet de la plainte afin de prendre connaissance de leur version des faits.
- 3- Suite aux travaux de ce comité, vous recevrez un suivi sur votre plainte dans un délai de 30 jours civils.

- 4- Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse reçue, vous pouvez vous adresser au Commissaire aux plaintes au 450 759-5333, poste 402133, ou par courriel à l'adresse plaintes.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Coordonnées et heures d'ouverture

Le siège social de Joliette est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.
Pour connaître l'adresse, téléphonez au 450 755-6755 poste 0.

Date de révision

15 avril 2024